

Page : 1

Edition révisée n°:1 - 60

Date de révision : 1 / 6 / 2015

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

OTO-SX52

59910L121



# **Attention**



# SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

 Nom commercial
 : OTO-SX52

 N° FDS
 : 59910L121

N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.

Gaz de test ou d'étalonnage. Purge. Utilisation en laboratoire. Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE Tel.: +33 1 53 59 75 55

Adresse e-mail (personne compétente): Fds.GIS@airliquide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

# **SECTION 2. Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers physiques : Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention - (CLP : Press. Gas Comp.) - H280

## 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogrammes de danger



• Code de pictogrammes de danger : GHS04 • Mention d'avertissement : Attention

• Mention de danger : H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE

Tel.: +33 1 53 59 75 55



Page: 2

Edition révisée n°:1 - 60 Date de révision : 1 / 6 / 2015

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

OTO-SX52

59910L121

### **SECTION 2.** Identification des dangers (suite)

## 2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

# SECTION 3. Composition/informations sur les composants

## 3.1. Substance / 3.2. Mélanges

Mélange.

Nom de la substance		Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Oxygène	:	Entre 19 et 21 %	7782-44-7 231-956-9 008-001-00-8 * 1	O; R8	Ox. Gas 1 (H270) Press. Gas Comp. (H280)
Azote	:	QS	7727-37-9 231-783-9	Non classé (DSD)	Press. Gas Comp. (H280)
			*4		

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit. \* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

# **SECTION 4. Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit. : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit. - Contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit. - Contact avec les yeux

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sans effets sur les tissus vivants.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Aucun(e).

# SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage. : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre. - Agents d'extinction non appropriés

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

## Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE

Tel.: +33 1 53 59 75 55

<sup>\* 2:</sup> Date limite d'enregistrement non dépassée.

<sup>\* 3:</sup> Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.



Page: 3

Edition révisée n°:1 - 60

Date de révision : 1 / 6 / 2015

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

# OTO-SX52

59910L121

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI).

Vêtement d protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque

complet du visage.

Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection

pour pompiers.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Aucun(e).

Agir selon le plan d'urgence local. Se maintenir en amont du vent.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

: Aucun(e).

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Aucun(e).

### 6.4. Référence à d'autres sections

: Voir aussi les sections 8 et 13.

# SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz

sous pression.

La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites,

avant utilisation.

Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

Ne pas respirer le gaz.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les

laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule

bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mises en

position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de

décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de

l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le

chapeau ou le bouchon de sortie du robinet

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est

encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage. Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression

dans le récipient.

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE

Tel.: +33 1 53 59 75 55



Page : 4

Edition révisée n° : 1 - 60

Date de révision : 1 / 6 / 2015

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

OTO-SX52

59910L121

### SECTION 7. Manipulation et stockage (suite)

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles. Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Aucun(e)

corrosion.

# SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

DNEL: niveau dérivé sans effet ( travailleurs)

: Aucune donnée disponible.

PNEC:concentration prévisible sans effet

: Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

 Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

: Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

• protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.

• Protection de la peau

- Protection des mains

: Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

- Divers : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

Protection respiratoire
Risques thermiques
8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

: Aucune n'est nécessaire.: Aucune n'est nécessaire.

: Aucune n'est nécessaire.

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE

Tel.: +33 1 53 59 75 55



Page : 5

Edition révisée n° : 1 - 60

Date de révision : 1 / 6 / 2015

Páy prácod : 4 / 11 / 2013

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

OTO-SX52

59910L121

# SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique à 20°C / 101.3kPa: Gaz.Couleur: Incolore.Odeur: Sans odeur.Valeur du pH: Non applicable.

Masse molaire [g/mol] : 29

Point de fusion [°C] : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Point d'ébullition [°C] : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Température critique [°C] : Non connu(e).

Point d'éclair [°C] : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Vitesse d'évaporation (éther=1) : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Domaine d'inflammabilité [%vol dans : Non-inflammable.

l'air]

Pression de vapeur [20°C] : Non applicable.

Densité relative, gaz (air=1) : 1

Densité relative, liquide (eau=1) : Non applicable.

Solubilité dans l'eau [mg/l] : Inconnue, mais considérée peu soluble.

Coefficient de partition de n-octanol : Non applicable aux gaz non organiques.

dans l'eau [log Kow]

Température d'auto inflammation [°C] : Non applicable.

Viscosité à 20°C [mPa.s] : Non applicable.

Propriétés explosives : Non applicable.

Propriétés comburantes : Aucun(e).

9.2. Autres informations

Autres données : Aucun(e).

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

: Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

10.5. Matières incompatibles

: Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Aucun(e).

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE



Page: 6

Edition révisée n°:1 - 60 Date de révision : 1 / 6 / 2015

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

OTO-SX52

59910L121

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

# **SECTION 11. Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique. Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit. Lésions oculaires graves/irritation : Pas d'effet connu avec ce produit.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit. Cancérogénicité Mutagénicité des cellules

: Pas d'effet connu avec ce produit. : Pas d'effet connu avec ce produit. : Pas d'effet connu avec ce produit. : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains

: Pas d'effet connu avec ce produit.

organes cibles - exposition répétée

: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz. Danger par inhalation

## **SECTION 12. Informations écologiques**

12.1. Toxicité

**Evaluation** : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.2. Persistance et dégradabilité

**Evaluation** : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Evaluation** : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol

**Evaluation** : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e). Effet sur le réchauffement global : Aucun(e).

# SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

: Ne doit pas être évacué à l'atmosphère.

Liste des déchets dangereux : 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

13.2. Informations complémentaires

: Aucun(e).

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE



Page: 7

Edition révisée n°:1 - 60

Date de révision : 1 / 6 / 2015

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

OTO-SX52

59910L121

# **SECTION 14. Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU

**Numéro ONU** : 1002

Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: AIR COMPRIME Transport par route/rail (ADR/RID) Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : AIR, COMPRESSED : AIR, COMPRESSED Transport par mer (IMDG)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 2 Code de classification : 1 A : 20 I.D. n° Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Transport par mer (IMDG)

### 14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable. Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable. Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e). Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/

78 et au recueil IBC

: Non applicable.

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE



Page: 8

Edition révisée n°:1 - 60

Date de révision : 1 / 6 / 2015

Rév. préced. : 4 / 11 / 2013

OTO-SX52

59910L121

# **SECTION 15. Informations réglementaires**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Restrictions d'utilisation Réglementation Seveso 2012/18/UE

: Aucun(e). : Non couvert.

Législation nationale

Règlementation nationale

Consulter sur le site de l'INERIS (http://www.ineris.fr/aida) le guide technique: "application de la classification des substances et mélanges dangereuses à la nomenclature des installations

classées

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

### **SECTION 16. Autres informations**

Indication de changements

Autres données

: Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.

Classification selon la méthode de calcul du règlement (CE) 1272/2008 CLP / (CE) 1999/45

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.

en section 3

Liste du texte complet des Phrases-R : R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3

H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant. H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** 

Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment

de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son

utilisation.

Fin du document

En cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

Air Liquide France Industrie

152 - 160 Av. Aristide Briand 92220 BAGNEUX FRANCE